Arnex-sur-Orbe, le 29 septembre 2025
Préavis numéro 22/2025

Préavis Municipal n°22/2025
Demande de crédit d'investissement pour l'installation de sept candélabres à la route de Pompaples, le remplacement de têtes d'éclairage et l'installation d'un candélabre solaire dans la zone de Bulande

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs et Conseillers,

Préambule

Pour des raisons de sécurité, la Municipalité envisage l'installation de sept candélabres le long de la route de Pompaples qui mène à la zone d'utilité publique de Bulande, très fréquentée par les Arnésiens.

Elle souhaite également améliorer l'éclairage de la zone de Bulande du côté des habitations en remplaçant les têtes d'éclairage existantes en LED et en installant un candélabre solaire.

Présentation du projet

- Installation de sept candélabres avec abaissement sur mâts le long de la route de Pompaples ;
- Remplacement de deux têtes d'éclairages existante avec abaissement au chemin de Bulande ;
- Installation d'un candélabre solaire au chemin de Bulande.

Les mandataires

- GDM pour les travaux de construction générale ; mise en place de signalisation, sondage sur tubes électriques, coupe et pose de tube en béton, remblayage, mise en place des luminaires, bétonnage et évacuation des déblais
- Telectric pour la fourniture des candélabres et tous les travaux électriques.

Le total des travaux se monte à CHF 50'000.-TTC.

Financement

Les travaux seront financés par les disponibilités communales ou par un emprunt maximum de CHF 50'000.- aux meilleures conditions du moment.

Amortissement

Le total de l'investissement sera amorti sur une période de 40 ans, soit CHF 1'250.-/par an au maximum.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe :

- Vu le préavis municipal n°22/2025 « Demande de crédit d'investissement pour l'installation de sept candélabres à la route de Pompaples, le remplacement de têtes d'éclairages et l'installation d'un candélabre solaire dans la zone de bulande » ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

Décide :

- D'allouer un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour financer l'installation de sept candélabres à la route de Pompaples, le remplacement de têtes d'éclairages et l'installation d'un candélabre solaire dans la zone d'utilité public de bulande ;
- D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les disponibilités communale ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Reynold Michel

La secrétaire municipale
D. Michon-Gremion

MUNICIPALITÉ * ARNEX S/ORBE *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2025.